

Doc 3

À ANNEXER À L'ENQUÊTE D'UTILITÉ PUBLIQUE DU 16 OCTOBRE 2020 EN MAIRIE DE SÉGURET

Anne-Marie POULAIN

26 chemin sous le Barry – 84110 SÉGURET

Plusieurs remarques me semblent à faire dans le nouvel établissement du SCOT de la Communauté de Communes Vaison-Ventoux :

1. Depuis le lancement du SCOT en 2010, de nombreux changements sont intervenus dans le bassin de l'Ouvèze : créations de nouvelles zones artisanales, implantations de lotissements qui sont, en fait, des cités dortoirs...
2. Nombres de maires qui sont intervenus dans l'élaboration du projet n'ont pas été réélus ou ne se sont pas représentés
3. On prétend préserver l'activité viticole mais on n'hésite pas à transformer des parcelles agricoles en lotissements
4. Il semble totalement utopique d'augmenter de 1670 à 1880 logements à l'horizon 2035 alors qu'on nous informe que la pandémie actuelle va augmenter de façon très significative le taux de chômage et un freinage brutal aux créations d'entreprise ; dans ce cas, comment envisager la création de 800 emplois ? Et seulement 800 emplois pour 1880 logements, soit 2,35 emplois par logement...
5. En ce qui concerne plus précisément Séguret, on peut noter plusieurs points négatifs en ce qui concerne la commune :
 - a) La largeur de la départementale Vaison-Séguret s'avère insuffisante, il est impossible d'y croiser un poids-lourd ou un autocar, les camping-cars y circulent de plus en plus nombreux ainsi que des randonneurs et des cyclistes mettant leur vie en danger (il y a eu plusieurs accidents)
 - b) La station d'épuration commune Sablet-Séguret est en limite de fonctionnement et pourra difficilement accepter plus de logements
 - c) L'implantation de lotissements, tant à Saint-Joseph sud que dans la "dent creuse" défigurera la vue depuis le village vers la plaine d'Orange ou lors de l'accès de l'ouest vers le village ; cela peut nuire à l'adhésion aux "Plus Beaux Villages de France" et risque de paupériser les commerces existants entièrement tournés vers le tourisme
 - d) Bien que la commune s'en défende, l'achat de nouveaux logements se fera sur la base d'investissements financiers plus que d'habitations permanentes, Séguret étant définitivement classé comme village touristique. La commune n'a aucun moyen de préférence concernant l'acquisition de biens immobiliers
 - e) De nouvelles constructions n'apporteront pas la possibilité de créer des commerces vivriers afin de pérenniser la vie au village et risque de provoquer la disparition de ceux de Roaix ou Sablet au profit de Vaison-la-Romaine
 - f) La demande de l'accès à l'eau sera plus importante : les nouveaux logements sont très souvent entourés de pelouses - ou agrémentés de piscines - alors que la protection du climat préconise l'économie de l'eau
 - g) Si les habitations au village sont maintenant des résidences secondaires, c'est parce que les maisons ont été vendues par leurs précédents occupants sédentaires

En fonction de quoi, je pense qu'il est urgent d'avoir une nouvelle réflexion qui soit plus réaliste sur le devenir du territoire avec la proximité immédiate du Parc Régional des Baronnies et, surtout, depuis la récente création du Parc Naturel Régional du Ventoux, accroissant encore la pression du tourisme sur le secteur de la Communauté de Communes Vaison-Ventoux.

